

DISTRIBUTION DES SACS JAUNES POUR LE TRI DES EMBALLAGES

Les 2 et 3 Mai pour Thorigny



OÙ ET QUAND SE DÉROULE LA DISTRIBUTION DE SACS JAUNES ?

Du 1er mars à mi-mai 2023, des ambassadeurs de tri de l'entreprise Trait d'Union vont se déplacer sur toutes les communes de l'Agglomération pour remettre à chaque foyer des rouleaux de sacs jaunes dédiés au tri des emballages.

En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans la boîte aux lettres indiquant les conditions de retrait des rouleaux de sacs jaunes. Il est rappelé que les ambassadeurs n'ont pas à entrer dans le domicile et qu'ils disposent individuellement d'une habilitation de La Roche-sur-Yon Agglomération spécifique pour cette opération de distribution. En cas de doute, n'hésitez pas à la demander.

QUI REÇOIT DES SACS JAUNES ?

La distribution de sacs jaunes concerne exclusivement les habitants de l'Agglomération résidant en maison ou en logement individuel non pourvu de sacs jaunes.

LES SACS JAUNES SONT-ILS GRATUITS ?

Les ambassadeurs de tri ne vous demanderont aucune rétribution financière lors de leur passage. Toutefois la fourniture et la distribution des sacs jaunes ne sont pas gratuites et sont financées par les usagers du service, via la redevance incitative. En raison de la hausse des prix des matières premières et de l'énergie, les coûts de production des sacs jaunes ont augmenté de façon significative depuis 2 ans. Ainsi, il est demandé à chacun de veiller à réserver l'utilisation des sacs jaunes exclusivement au tri des emballages ménagers et d'optimiser leur remplissage avant présentation à la collecte.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service gestion des déchets de La Roche-sur-Yon Agglomération au 02 51 05 59 91, du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 09h00 à 12h00 ou par mail dechets@larochesuryon.fr

L'AGENDA Thorigny Thorignais

MARS - AVRIL 2023

UNE MATINÉE DE PLANTATIONS À L'ÉCOLE PUBLIQUE JACQUES GOLLY

*Les arbres et arbustes sont de véritables atouts.
Ils améliorent la qualité de vie des citoyens, et préservent la biodiversité.*



Le Jeudi 2 février 2022, dans la cour de l'école publique Jacques Golly, sous le regard curieux des enfants des différentes classes, ont eu lieu les premières plantations, à savoir des essences locales d'arbres telles que le Tilleul et le Chêne vert. Les enfants, accompagnés de leurs professeurs ont été attentifs et ont eu de nombreuses questions lors de la plantation des trois arbres.

Cette démarche, initiée depuis plus d'un an entre la mairie, le Conseil Départemental et la Roche sur Yon Agglomération, est le début d'une longue série de plantations qui va s'étaler sur plusieurs années et sur l'ensemble du bourg de Thorigny. Elles vont permettre de végétaliser certains cheminements doux, quartiers, parkings et certaines vallées par des haies bocagères, des arbres en alignement, des arbres en isolé ou des bosquets pour valoriser le paysage et favoriser la biodiversité par le choix de végétaux adaptés aux sols et aux paysages ainsi qu'au contexte du réchauffement climatique.



POURQUOI UNE TELLE DÉMARCHÉ ALORS QUE NOUS DISPOSONS DE VALLÉES ARBORÉES ET DE CHEMINS BOCAGERS ?

Dans un souci d'amélioration du cadre de vie des habitants de Thorigny, la mairie souhaite mettre en place un programme de plantations ambitieux, qui s'inscrit également dans l'opération " 100 000 arbres pour demain". Cette action s'inscrit donc dans une volonté d'améliorer la vie des habitants par une bonne gestion de notre environnement. En effet, les arbres possèdent une réelle fonction de purificateurs d'air. Ils produisent de grandes quantités d'oxygène, de part la photosynthèse. De plus, la densité de l'arbre permet d'obtenir des rues plus ombragées. Un groupe d'arbres peut également permettre une réduction de la pollution sonore importante. De nombreuses études démontrent que vivre à proximité de la végétation améliore la vie des individus, mais aussi leur santé.

L'INFLUENZA AVIAIRE TOUJOURS PRÉSENTE... Rappel des obligations de protection

Nous vous rappelons que l'influenza aviaire est toujours présente en Vendée et est hautement pathogène. C'est une maladie avant tout animale, infectieuse, très contagieuse, causée par des virus Influenza de type A, qui peuvent infecter de très nombreuses espèces d'oiseaux domestiques et sauvages. C'est pourquoi nous vous rappelons quelques règles essentielles pour la protection de vos élevages et basses-cours :

- Confiner vos volailles et oiseaux ou mise en place de filets de protection recouvrant **l'intégralité** de vos animaux
- Surveiller quotidiennement les oiseaux de basse-cour
- Aucune volaille ne doit entrer en contact direct avec des oiseaux sauvages
- Nettoyer régulièrement les bâtiments, matériels utilisés et alentours
- Ne jamais utiliser d'eaux de surface pour le nettoyage des installations

PRÉFET DE LA VENDÉE Direction départementale de la protection des populations

VIOLANCE Épidémiologique grippe aviaire

Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) Protégez vos élevages et basses-cours

Mesures de prévention obligatoires applicables aux détenteurs d'oiseaux de basse-cour et d'ornement :

- ☑ Confinement des volailles et des oiseaux ou mise en place de filets de protection
- ☑ Surveillance quotidienne des animaux
- ☑ Placer les points d'alimentation et d'abreuvement à l'abri (à minima les couvrir) ;
- ☑ Aucune volaille (palmipède et gallinacée) ne doit entrer en contact direct avec des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel ;
- ☑ Limiter l'accès aux personnes indispensables à son entretien ;
- ☑ Ne jamais se rendre dans un autre élevage de volaille ;
- ☑ Protéger et entreposer les réserves d'aliments et la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination ;
- ☑ Nettoyer régulièrement les bâtiments et le matériel utilisé ;
- ☑ Ne jamais utiliser d'eaux de surface (eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée) pour le nettoyage des installations.

Si une mortalité anormale est constatée, contactez rapidement votre vétérinaire ou la Direction départementale de la protection des populations (ddpp-spa@vendee.gouv.fr)

Pour rappel : il est obligatoire de venir déclarer vos volailles et oiseaux de basse-cour et d'ornement en Mairie. Si cela n'a pas été fait, merci de bien vouloir prendre contact avec nous pour faire votre déclaration.

INVITATION

Réunion d'information sur le phénomène de sécheresse

L'Association des Sinistrés de la Sécheresse sur les Propriétés Bâties de Vendée (ASSPB 85) organise en partenariat avec l'AMPCV (Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée) une réunion d'information *à destination des particuliers* concernant les phénomènes de sécheresse et de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle liée aux phénomènes de mouvements des sols.

Cette réunion a pour but d'expliciter les démarches et procédures à engager auprès des collectivités et assureurs pour solliciter la reconnaissance de catastrophe naturelle.

Ces phénomènes entraînent des conséquences dramatiques pour certains des administrés (fissures, infiltration) et de vives inquiétudes quant au devenir des biens occupés. C'est pourquoi, nous encourageons l'ensemble des habitants à participer à cette rencontre, qui sera relayée également par voie de presse.

CETTE RÉUNION AURA LIEU :



**LE VENDREDI 3 MARS À 18H00 – SALLE LOUIS-CLAUDE ROUX.
1 RUE DES PLANTES. 85300 CHALLANS**



THOR'ESPACE - THORIGNY
SPECTACLE CHANT
LE STUDIO 6
FAIT SES VALISES !

SAMEDI 04 MARS 20H30
DIMANCHE 05 MARS 14H30
ENTRÉE : 4€ GRATUIT - 10 ANS

RENSEIGNEMENTS - RÉSERVATIONS :
06 85 11 65 59 - 02 28 15 01 95

STUDIO 6
Cours de chant / Ateliers artistiques
Céline Lacroix - Professeur indépendant

A vos jardins !
Vente de plants

FLEURS, FRUITS, LÉGUMES & AROMATES

En partenariat avec **NICOU**
Paysage & Horticulture aux Essarts
en Bocage

Nicon
PAYSAGE et
HORTICULTURE

Commande à partir du 15 mars jusqu'au 13 avril
<https://www.helloasso.com/associations/apel-rpi-fougere-thorigny/boutiques/vente-plants-fleurs-et-legumes>

Retrait des plants le Vendredi 5 mai
à partir de 18h30 aux écoles privées

Bons de commandes disponibles sur la page Facebook de l'APEL :
APEL OGEF FOUGERE THORIGNY

Action menée par l'APEL au profit des projets de nos enfants !

VENDREDI 17 MARS

L'association "Alternative Citoyenne pour Thorigny" organise son **Assemblée Générale** le vendredi 17 mars à 20h à la salle des associations située à la Mairie.

Le calendrier des manifestations

Mars

Avril

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

LES COWBOYS
7ème Open Billard

THOR'ESPACE THORIGNY
Les 17, 18 et 19 Mars 2023

Vendredi 17 Mars
19H30 : TOURNOI LIBRE / 5€ - 3 manches gagnantes (Limité à 32 Joueurs)
20H : DOUBLE MIXTE / 8€ par équipe (Limité à 32 équipes) PAS DE DOUBLON

Samedi 18 Mars
9H : TOURNOI TRIPLLETTE / 21€ par équipe (Limité à 32 équipes)
14H : TOURNOI ESPOIR / 7ème étape du trophée Vendéen

Dimanche 19 Mars
9H : TROPHÉE VENDEËN DÉPARTEMENTAL (3 manches gagnantes) / 5€
Maxi 4R - Réservé aux licenciés AFEBAS - Tenue décente exigée
9H : TOURNOI LIBRE (4 manches gagnantes) / 10€
Ouvert toutes fédérations (afebas, ffb, fbep) - Tenue décente exigée
15H : TOURNOI VENDEËN FÉMININ (3 manches gagnantes) / 5€
Ouvert toutes fédérations (afebas, ffb, fbep) - Tenue décente exigée

BAR - GRILLADES
ENTRÉE GRATUITE
14 BILLARDS

Inscriptions à l'ordre de : BILLARD THORIGNY
MONTASSIER Yann - 5 impasse du Pinier - 85480 THORIGNY - 06.66.09.64.81

afebas VENDÉE BILLARD

JEUDIS 9, 16, 23 ET 30 MARS

Atelier CAP Bien-être

En partenariat avec la Mutualité Sociale Agricoles (MSA), avec ce parcours de 4 séances, apprenez à gérer vos émotions, votre stress face aux aléas de la vie quotidienne grâce aux temps de relaxation et d'échanges.

De 14h à 13h60 à la Salle des Associations - rue des Artisans

10€ les 4 séances

Sur inscription avant le 1er Mars auprès de la MSA au 02.40.41.30.83

par le Foyer des Jeunes de Thorigny

Soirée Mexicaine
Pièce de théâtre sur place

FAJITAS, POTATOES
ASSIETTE APÉRO
TORTA DE CIELO

29 avril 2023 à 18h
Salle du Chêne - Thor espace

INFO PARUTION

Vous souhaitez visualiser toutes les actualités de la commune ainsi que le calendrier des manifestations en version numérique ?

Retrouvez votre Agenda Thorignais sur notre site internet "mairie-thorigny.fr", rubrique "Vie Municipale".

